

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
23/06/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINÉ, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 066/2023

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Programme de requalification des espaces publics, d'accessibilité et de sécurité des quartiers des Valmeux et des Blanchères pour la place des animations, rue des grands renards et les abords de l'école Marie-Jo Besset : adoption du plan de financement dans le cadre des demandes de subventions

Le projet de réaménagement des quartiers des Valmeux et des Blanchères est inscrit au programme de l'équipe municipale identifié sous la proposition n°37 de « Vernon Mérite Toujours Mieux ».

Ces quartiers ont commencé à voir le jour dans les années 1960 pour les Valmeux et début des années 1980 pour les Blanchères.

Récemment, le quartier a vu en 2020 le réaménagement des abords du lycée Dumézil et l'extension de la gare routière. Un espace santé, une ludothèque – bibliothèque ont été implantés dans ces quartiers.

Des interventions ponctuelles ont également été réalisées, les espaces de jeux ont été créés place des Valmeux et des jeux pour enfants ont été remis en état.

Mais depuis leur création, globalement les espaces publics de ces quartiers ont vieilli, sont moins adaptés et moins praticables.

Aussi, les quartiers des Valmeux et des Blanchères sont à l'aube d'une deuxième phase de requalification des espaces publics. Les travaux, présentés lors d'une réunion publique en avril 2022, ont pour ambition de rénover les axes névralgiques des Valmeux/Blanchères et notamment les pinèdes des rues de la Poterie et de la Renaissance, les places des Animations et des Blanchères.

Un chantier à 3,5 millions d'euros dont le but est de rendre le quartier plus agréable, tenant compte de la transition écologique, et plus accessible pour ses habitants.

La demande de financement DPV 2023 concerne la réalisation de travaux d'accessibilité et de requalification de l'espace public.

Ils consistent en l'amélioration du cadre de vie par la requalification des circulations, par la sécurisation des espaces, par la pose de mobilier urbain et par une adaptation aux nouveaux usages et aux nouvelles conditions climatiques.

Ils portent sur :

- L'amélioration de l'accessibilité des abords de l'école Marie-Jo Besset, rue Marie-Jo Besset,
- La mise en accessibilité de trottoirs de la rue des Grands Renards,
- La requalification de la place des Animations.
- Le coût d'opération est estimé à **626 958,73 € HT, soit 752 350,48 € TTC.**

Ces aménagements permettront notamment de désimperméabiliser l'espace public et de le revégétaliser afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur le territoire et de lutter contre les îlots de chaleurs urbains, ainsi que d'améliorer l'accessibilité pour tous à l'espace public.

Concernant l'accessibilité des abords de l'école Marie-Jo Besset, les travaux ont été envisagés en tenant compte de la préservation des talus et pelouses en proximité, dans le cadre d'une gestion écologique des espaces verts.

L'accessibilité de la rue des Grands Renards sera réalisée en préservant la végétation existante et en incluant des matériaux plus adaptés au réchauffement climatique afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Le plan de financement est détaillé en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le programme présenté répond aux conditions pour bénéficier d'aides financières à solliciter auprès des différents financeurs avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du montant hors taxe réalisé pour l'ensemble de ce projet,



Considérant la nécessité de solliciter les subventions précitées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Sandrine TRISTANT

Directrice Générale des Services

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**PLAN DE FINANCEMENT
RÉAMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES VALMEUX ET DES BLANCHÈRES**

DÉPENSES (HT)		RECETTES		
1. Sécurisation et accessibilité des abords de l'école Marie-Jo Besset	39 958,73 €	DPV 2023	31 966,98 €	
2. Mise en accessibilité des trottoirs de la rue des Grands Renards	150 000,00 €		120 000,00 €	
3. Requalification de la place des Animations	437 000,00 €		349 600,00 €	
		TOTAL DPV 2023	501 566,98 €	80%
		Autofinancement	125 391,75 €	20%
TOTAL DÉPENSES (HT)	626 958,73 €	TOTAL RECETTES	626 958,73 €	100%